

Montréal, 31 août 2012

PAR COURRIEL ET SDE

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : R-3814-2012 : *HQD - Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2013-2014.*

Chère consoeur,

Pour faire suite à la lettre du 28 août 2012 (pièce B-56) du Distributeur concernant ses commentaires au sujet des demandes d'intervention, l'ACEF de l'Outaouais souhaite communiquer ce qui suit.

Au sujet du commentaire du Distributeur, à la page 3 de la lettre, concernant la politique financière et le para. 31 de la demande d'intervention de l'ACEF de l'Outaouais (C-ACEFO-02), nous précisons qu'elle n'a pas l'intention d'analyser les enjeux relatifs à la politique financière du Distributeur qui feront l'objet de traitement dans un dossier distinct ou spécifique (D-2012-097 section 2.5, aux pp. 7-8). Pour l'ACEF de l'Outaouais, il s'agit seulement de s'assurer de la validité de la mise-à-jour du coût moyen de la dette, tel que demandé par la Régie de l'énergie dans la décision D-2012-24 (section 4.2, aux pp. 23 à 25 ou para. 54); ce qui complète nos commentaires.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos meilleures salutations.

Me Stéphanie Lussier
10127, rue d'Iberville
Montréal (Québec), H2B 2T7
Tél. : 514.761.0032
Courriel : stephanie.lussier@sympatico.ca

cc: Me Éric Fraser (Hydro-Québec)